

CONDITIONS GENERALES

Ecole De Natation

4 groupes (Némo, Tortue, Dauphin, Requin)
Natation pour tous
Perfectionnement ado
Cours privés et semi-privés hors/pendant les vacances scolaires
Camps Multisports

A- Modalités d'inscription et de paiement

Toutes les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet du CNN.
Les réinscriptions ne sont pas automatiques pour la saison suivante.

Vous trouverez sur le site toutes les informations sur les cours dispensés, tarifs et disponibilités en temps réel.

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception. Seul le paiement de la facture assurera la place définitive du participant.

Les factures seront transmises par mail et sont à régler à réception et avant le premier cours grâce au QR code. En cas de non-paiement, le CNN se réserve le droit de refuser l'accès au cours. Des frais de rappel sont susceptibles d'être ajoutés à votre facture.

Paiements étrangers : Lors d'un transfert depuis l'étranger : le montant doit être payé en CHF et les frais à la charge du donneur d'ordre.

Lors de la première inscription à l'EDN en Némo, Tortue, Dauphin, Requin, un forfait de CHF 50.- sera facturé en sus pour l'ouverture du dossier d'inscription.

En cas d'adhésion en cours de saison, une remise sera accordée.

Les tarifs des cours Némo, Tortue, Dauphin et Requin et Perfectionnement adolescent comprennent les cartes d'accès aux différentes piscines. Le participant devra s'acquitter des frais d'entrée de la piscine afin d'assister au cours de natation pour tous et les cours privés et semi-privés.

Pour des raisons administratives, les rabais Famille ne sont plus automatiques. Si plusieurs membres de la famille s'inscrivent à l'EDN pour la saison en cours, il vous est demandé de le préciser chaque année lors de l'inscription en ligne afin d'en bénéficier.

B- Démission / Annulation / Exclusion

Démission par l'adhérent

Toute démission – annulation devra être soumise par écrit à l'adresse mail suivante edn@cnn-nyon.ch.
Les démissions par téléphone ne seront pas prises en compte.

Annulation de l'inscription après paiement par l'adhérent avant le début des cours ou de sa session :
remboursement déduit d'une pénalité de 50.- et des frais de carte accès piscine.

En cas de démission le premier mois après le premier cours pour les nouveaux clients de la

saison seulement, un remboursement peut être étudié avec déduction des frais administratifs de CHF 50.-, du prix de la carte et du nombre de cours suivis.

Aucun autre remboursement ne sera attribué.

Natation pour tous, cours privés, ou perfectionnement adolescent : toute inscription est définitive et une démission en cours de saison ne donnera lieu à aucun remboursement.

De manière générale, les absences au cours et les jours fériés ne donnent droit à aucun remboursement, ni remplacement.

En cas d'absence pour une période supérieure à 4 semaines d'activités consécutives pour raisons médicales, une remise équivalente à la période d'absence est accordée sur la prochaine inscription, sur demande écrite et sur présentation d'un certificat médical.

Annulation du cours

Le CNN ne peut être tenu responsable des décisions liées au fonctionnement des piscines pour lesquelles le CNN est locataire. De ce fait, en cas d'annulation de cours pour des raisons indépendantes de notre volonté (raisons techniques, incident, compétitions etc.), il n'est pas possible de rattraper le cours ni d'obtenir un avoir ou remboursement.

Le CNN se réserve le droit d'annuler les cours qui n'atteignent pas le nombre minimal de personnes. Cette décision peut intervenir avant le début du cours ou pendant le premier mois. Dans les deux cas, les participants ont la possibilité de s'inscrire à un autre cours.

Exclusion par le CNN

Le CNN se réserve le droit d'exclure un participant du fait :

- du non-paiement de sa facture
- du fait d'un comportement inacceptable et au non-respect des règles de bienséance. La totalité de la facture restera due, même en cas d'exclusion.

C- Règlement

Pour l'école de natation, le port du bonnet de bain est obligatoire. Il est fourni en début de saison à chaque élève. En cas de perte, ou de détérioration, l'élève doit s'en procurer un auprès du CNN. Il est permis aux enfants de porter des lunettes de natation. L'élève et son(s) parent(s) doivent se conformer au règlement des piscines. Si un parent accompagne l'élève dans le vestiaire, le parent doit se rendre dans le vestiaire de son genre. Dès que l'enfant a 8 ans révolu (excepté Chésereux), les parents ne sont plus admis dans les vestiaires et l'enfant doit se rendre dans les vestiaires de son sexe.

L'accès diffère selon les piscines :

- Piscine de Cossy/Colovray : une carte personnelle et nominative vous sera transmise par la Ville de Nyon grâce à un code envoyé par mail, soit par le club par l'intermédiaire d'un moniteur. En cas de perte, une nouvelle carte peut être achetée à l'entrée de la piscine moyennant le tarif en vigueur de CHF 20,-.
- Piscine de Chésereux : une carte vous sera remise lors du premier cours par le moniteur. Cette carte est valable pour le jour et l'heure du groupe. En cas de perte, merci de vous adresser directement auprès du moniteur du groupe.
- Piscine de Bassins : une carte vous sera remise lors du premier cours par le moniteur. Cette carte est valable pour 12 entrées seulement. Merci de prévenir le moniteur du groupe dès que celle-ci arrive à expiration.

Chaque membre se doit de respecter le règlement des différentes piscines.

D- Responsabilité :

Chaque personne, participante au cours, doit être assurée personnellement contre les accidents. Les problèmes de santé doivent nous être signalés.

Le Club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou d'accident.

La responsabilité du Cercle des Nageurs de Nyon entre en vigueur à partir du moment où le moniteur récupère les enfants de son cours :

- Le point de rendez-vous est prévu :
 - Pour la piscine de Cossy, au pédiluve pour les groupes Némó, Tortue, Dauphins et Requins et cours privés ou semi-privés enfants. Pour les groupes natation pour tous, perfectionnement ado, cours privés Adultes, ils montent directement au bassin.
 - Pour la piscine de Chésereux, les parents doivent obligatoirement accompagner leurs enfants à la sortie des douches jusqu'à l'âge de 10 ans.
 - Pour la piscine de Bassins, les parents doivent accompagner l'enfant au bord du bassin afin de rejoindre le moniteur.

Avant et après le cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dans l'enceinte de la piscine. Le CNN ne pourra pas être tenu responsable en cas d'accident dans les vestiaires ou même dans l'enceinte de la piscine avant et/ou après le cours c'est-à-dire avant et après la prise en charge du moniteur.

E- Autorisations :

- 1) Les moniteurs sont autorisés à prendre les mesures urgentes en cas d'accident ou de maladie.
- 2) En validant les conditions générales, les parents et participants acceptent que des photos, vidéos ou tout autre support multimédia représentant son enfant et/ou lui-même, de même que son nom et son prénom soient utilisés à des fins de promotion et d'information par le club. Vous pouvez à tout moment retirer ce consentement auprès du club.

F- Activités Vacances (cours privés / semi-privés, collectifs, camps) :

La responsabilité du Cercle des Nageurs de Nyon entre en vigueur au début des cours. Il est strictement interdit d'entrer dans l'eau avant l'arrivée de son moniteur, en cas d'accident, le club décline toute responsabilité.

Le lieu de rendez-vous pour tous les cours se situe:

- Au pédiluve à la piscine de Cossy (pour les cours enfants) et au bassin pour les adultes.
- Au bord du petit bassin, côté Lausanne-Lac, à la piscine de Colovray. Un panneau CNN signale notre présence.

Le lieu de rendez-vous pour les camps vous sera précisé.

La facture des cours est à régler avant le premier cours, faute de quoi une pénalité de Fr. 50.- (frais administratif) sera ajoutée à la facture.

Les cours ont lieu par tous les temps. En cas de fermeture de la piscine en dehors des dates annoncées pour des raisons indépendantes de notre volonté, aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué par le Cercle des Nageurs de Nyon.

Matériel :

- Maillot de bain
- Bonnet de bain conseillé
- Lunettes de natation autorisées : elles peuvent rassurer l'enfant dans un premier temps néanmoins les moniteurs vont intégrer des exercices SANS lunettes. Il est donc important que les enfants suivent les directives/consignes du moniteur.

En cas d'annulation :

- Moins de deux semaines avant le début de la session, nous pouvons consentir à une dispense moyennant des frais de CHF 50.- pour les cours privés, semi privés, collectifs. Concernant les camps, un remboursement de 50% du montant facturé.
- Moins d'une semaine avant, l'intégralité de la facture est due.

Un avoir pourra être accordé seulement sur présentation d'un certificat médical.